

L'INTERNAT

A / PRINCIPES

- L'accueil en internat est prioritairement réservé aux lycéens, dont l'éloignement du domicile ne permet pas un délai raisonnable quant à la durée du trajet pour suivre la formation choisie.

- Le Lycée Saint-Gabriel n'a pas d'internat intégré et a donc conclu des conventions de partenariat avec le Lycée public Edouard Branly, et avec la Maison Familiale Rurale d'Ingrandes, qui accueillent les élèves dans la limite des places disponibles.

- L'admission des places à l'internat est prioritairement réservée aux élèves de :

- Seconde Professionnelle Optique Lunetterie, en raison de son recrutement régional

Et accessoirement aux élèves de :

- Seconde Professionnelle Commerce, dont le domicile est situé à plus de 40 km de Châtellerault (ex : Loudun ou autres villes du 86 ou des départements limitrophes).

NB : Les élèves déjà internes en 2019-2020 sont naturellement prioritaires pour 2020-2021.

B / MODALITES

L'INTERLOCUTEUR

- **Le seul et unique interlocuteur est le Lycée Saint-Gabriel**, qu'il s'agisse des modalités d'inscription, du suivi tout au long de l'année ou des modalités de paiement.

- **L'élève est dans tous les cas toujours sous la responsabilité du chef d'établissement, M. NAULEAU**, et par délégation, de M. HARDY, responsable de la vie scolaire. Quand il est à l'internat, la responsabilité est assurée par le Proviseur du Lycée Edouard Branly, la Directrice de la M.F.R. et par délégation au cadre éducatif en responsabilité.

LES LIAISONS BRANLY-SAINT-GABRIEL ET MFR D'INGRANDES –SAINT GABRIEL

Elles se font en bus dans le cadre des transports urbains ou dans le cadre des transports Transdev. Pour le transport, à la charge de la famille, il est recommandé d'acheter un « PASS JEUNE » ou un Billet annuel, chacun au prix de 205 €, permettant d'utiliser de manière illimitée ces transports tout au long de l'année scolaire.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour l'élève dont la candidature sera retenue, - inscriptions dans l'ordre d'arrivée des demandes-, un dossier spécifique complémentaire est communiqué à la famille, avec la circulaire de rentrée adressée à la mi-juillet.